

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/08/2025 - 47825 - 2018 B 01377 - 835 239 203 - 2 ST

47825

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2024

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2 ST 18 AVE CHARLES DE GAULLE 92270 BOIS COLOMBES		18 AVE CHARLES DE GAULLE 92270 BOIS COLOMBES	
SIRET 83523920300010			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées TRANSPORT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies

Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	
Si oui, indication du logiciel utilisé	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société à responsabilité limitée FID GESTION 155 RUE DU DOCTEUR BAUER 93400 SAINT OUEN Tél : 01.84.74.02.10	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 28/06/2024 Qualité : Président Nom du signataire : SAMBEISSA
	Lieu : Bois Colombes

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise 2 ST							Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise 18 AVE CHARLES DE GAULLE 92270 BOIS COLOMBES									
SIREN 8 3 5 2 3 9 2 0 3									
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2				Durée de l'exercice précédent* 1 2					
							Exercice N clos le		
							3 1 1 2 2 0 2 3		
ACTIF							Brut	Amortissements-Provisions	Net
							1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012		
			Autres *		014		016		
	Immobilisations corporelles *				028	11 500	030	9 445	
	Immobilisations financières * (1)				040		042		
	Total I (5)				044	11 500	048	9 445	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
		Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070			
		Autres* (3)		072	9 507	074	9 507		
	Valeurs mobilières de placement				080		082		
	Disponibilités				084	10 980	086	10 980	
	Charges constatées d'avance*				092		094		
Total II				096	20 487	098	20 487		
Total général (I + II)				110	31 987	112	9 445		
PASSIF							Exercice N	NET	
							1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	1 600	
	Écarts de réévaluation						124		
	Réserve légale						126	160	
	Réserves réglementées*						130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))						132	15 597	
	Report à nouveau						134		
	Résultat de l'exercice						136	624	
	Subventions d'investissement						137		
	Provisions réglementées						140		
	Total I						142	17 980	
Provisions pour risques et charges						Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	3 842	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	720	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) (169)						172		
	Comptes courants d'associés						173		
	Autres dettes						175		
	Produits constatés d'avance						174		
Total III						176	4 562		
Total général (I + II + III)				180			22 542		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	2 400		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2 ST

Néant *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	19 282
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	150
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	19 432

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	3 026
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	10 749
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	143	244	143
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	90
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254	3 833
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	17 842

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	1 590	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	16
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	950	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	624	

B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		314	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	624	354
---	--	--------------------------------	-----	-----	-----

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			3 934	360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370		372
--	--	--------------------------------	-----	--	-----

Désignation de l'entreprise : 2 ST Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	3 934
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	3 934
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	3 934

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	90
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 928
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 896
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant [] *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 3 5 2 3 9 2 0 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 ST

ADRESSE (voie) 18 AVE CHARLES DE GAULLE

CODE POSTAL 92270 VILLE BOIS COLOMBES

Table with 4 columns: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES (902), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES (904) with value 1600.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions [] Adresse : N° [] Voie [] Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions [] Adresse : N° [] Voie [] Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions [] Adresse : N° [] Voie [] Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions [] Adresse : N° [] Voie [] Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M [] Nom patronymique SAMBE Prénom(s) ISSA Nom marital [] % de détention 100 Nb de parts ou actions 1600 Naissance : Date 13041955 N° Département 99 Commune SENEGAL Pays [] Adresse : N° 18 Voie AVE CHARLES DE GAULLE Code Postal 92270 Commune BOIS COLOMBES Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) [] Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions [] Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays [] Adresse : N° [] Voie [] Code Postal [] Commune [] Pays []

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 3 5 2 3 9 2 0 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 ST

ADRESSE (voie) 18 AVE CHARLES DE GAULLE

CODE POSTAL 92270 VILLE BOIS COLOMBES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

2 ST
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 600 €
Siège social : 18, avenue Charles de Gaulle
92270 BOIS COLOMBES

RCS NANTERRE B 835 239 203

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente juin à 10 heures le Président du Conseil d'administration de la SASU - 2ST Société par Actions Simplifiées au Capital de 1 600 Euros, était présent au siège social : 18, avenue Charles de Gaulle 92270 BOIS COLOMBES en Assemblée Ordinaire sur la convocation faite par le Président du Conseil d'administration.

Etait présent :

Monsieur SAMBE Issa propriétaire de

1 600 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur SAMBE Issa, Président du Conseil d'administration.

Le Président possède 1 600 actions, représentent la totalité des actions et qu'en conséquence le Président du Conseil d'administration est habilité à prendre toutes décisions ordinaires.

Après vérification des comptes pour l'exercice 2023, la Président du Conseil d'administration approuve les comptes.

PREMIERE RESOLUTION

Le Président du Conseil d'administration, constate que les comptes annuels pour ledit exercice, font ressortir un bénéfice de 623,58 Euros.

Il décide d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

Au poste « Autres réserves » : 623,58 Euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Copie certifiée conforme

